Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260429-CC_20260429_78-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18H00, les membres du conseil de Ploërmel Communauté se sont réunis à la salle des fêtes de Ploërmel, sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 22 avril 2026 qui leur a été adressée le jour même par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers communautaires présents :
Armelle RIDARD ; Hania RENAUDIE ; Bruno GABARD ; Ronan COIGNARD ; Thierry CHAMAILLARD ; David BOULVAIS : Sophie COUTANT ; Edwige MESSAGER ; Pascal NIZAN ; Patrick POCARD ; Kevin ARGENTIN ; Marie-Noëlle AMIOT ; Damien GUIHUR ; Corinne PERRÉ ; Stéphane ROUAULT ; Aurélie PIQUET ; Jean-Jacques MALEY ; Nicolas JAGOUDET ; Fanny LARMET ; Jack NOËL (à partir de la délibération N°CC-070/2026) ; Michel BERTHO ; Didier BOURNE ; Maud GAVAUD. Fabienne BRIERO ; Didier PIRON ; Rasa MERECKAITE-BEKERIS ; Gérard REYNAUD ; Michel PICHARD ; Christelle CONOIR ; Josiane DENIS ; Nellie JOLIVET ; Philippe LOUAPRE ; Christophe LAUNAY ; Matthieu LE GOVIC ; Maïwenn RAULT (à partir de la délibération N°CC-070/2026) ; Pascal MARCHAND ; Marie-Annick DREANO ; Frédéric POULIZAC ; Clarisse GUILMOTO ; Stéphane JAN ; Karine PRUNIER ; Adrien HAVARD ; Anita DUVAL ; Joël GUEGAN ; Patrick VERREY ; Charles-Édouard FICHET ; Daniel MANENC ; Fabienne TANGUY ; Maryannick LE DEVEHAT ; Jean-Charles SENTIER ; Nathalie IAFRATE ; Daniel LE RUYET ; Michel GORTAIS ; Yannick LE BORGNE ; Florence PRUNET ; Olivier MILLET ; Lydia DENOUAL.

Conseillers communautaires absents suppléés :
Jean-Luc GICQUEL suppléé par Aurélie PIQUET.

Adrien HAVARD est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 57
Présents : 55, 57 (à partir de la délibération N°CC-070/2026)
Votants : 55, 57 (à partir de la délibération N°CC-070/2026)
Quorum : le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET : N°CC-078/2026 – INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME.

Rapporteur : Christophe LAUNAY

L'office de tourisme de Ploërmel Communauté est géré sous la forme d'une régie autonome dotée de la seule autonomie financière.

L'office de tourisme est administré par un conseil d'exploitation, dont les membres sont désignés par le conseil communautaire sur proposition du président de Ploërmel Communauté.

Le conseil d'exploitation est composé de 17 membres, réparti en 2 collèges :

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260429-CC_20260429_78-DE

- Collège n°1 : 10 représentants de la communauté de communes, conseillers communautaires ;
- Collège n°2 : 7 représentants des professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire couvert par l'office de tourisme, ainsi que des personnalités qualifiées.

Il convient de procéder à la désignation des membres du conseil d'exploitation de l'office de tourisme.

Conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il s'agit d'un vote au scrutin secret. Toutefois, le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Un appel à candidatures est effectué.

Il est procédé aux opérations de vote selon les conditions règlementaires.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 57
. **Pour** : 57
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0
. **Suffrages exprimés** : 57
. **Majorité absolue** : 29

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **DÉCIDE** de procéder à un vote à main levée ;
- **PROCÈDE** à la désignation des membres du conseil d'exploitation de l'office de tourisme suivants :

Collège 1 (10 conseillers communautaires)	
Gérard LUCAS (Brignac)	Philippe LOUAPRE (Néant-sur-Yvel)
Ronan COIGNARD (Concoret)	Stéphane JAN (Ploërmel)
Edwige MESSAGER (Forges-de-Lanouée)	Patrick POCARD (Forges-de-Lanouée)
Jack NOËL (Josselin)	Fabienne TANGUY (Saint-Malo-des-Trois-Fontaines)
Fabienne BRIERO (Mauron)	Michel GORTAIS (Tréhorenteuc)

Collège 2 (7 professionnels du tourisme)	
Marie-Pierre CORVAISIER (Brit Hôtel L'Hippodrome – Ploërmel)	Bruno SOTTY (Centre de l'imaginaire arthurien –Concoret)
Nora URBAIN (Conteuse et gîte « Il était une fois » – Néant-sur-Yvel)	Ludovic GARCIN (Camping du lac – Taupont)
Flore LEPERCQ (Château de Josselin – Josselin)	Peggy NICOLAS (Gîte et chambres d'hôtes « Les hortensias » – La Croix-Hélléan)

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260429-CC_20260429_78-DE

Florence CLEMENDOT
(Camping Domaine du Roc et accrobranche – Val d'Oust)

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Adrien HAVARD

HAVARD A

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication..